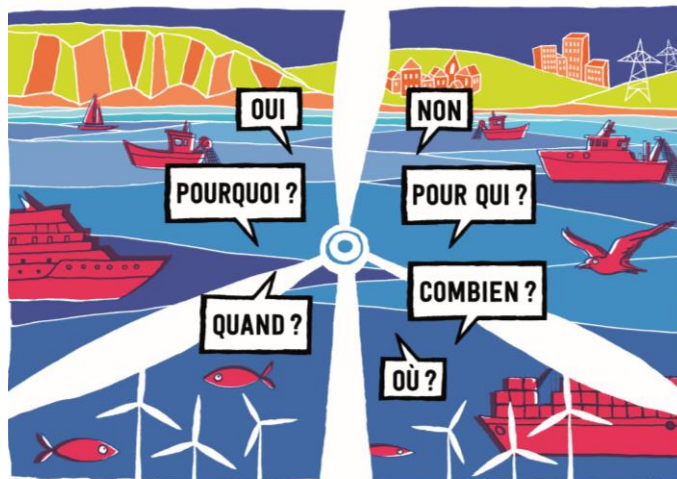


## En mer de Normandie, de nouvelles éoliennes ?



Ensemble, préparons le débat

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Havre, lundi 15 juillet 2019** – Le Ministère de la Transition écologique et solidaire, souhaite lancer une procédure de mise en concurrence pour la construction d'éoliennes au large de la Normandie et leurs raccordements au réseau public d'électricité.

En application de la loi du 10 août 2018 pour l'État au Service d'une Société de Confiance, dite « loi ESSOC », le ministère a saisi, en mars 2019, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que les citoyens soient consultés en amont sur le choix de la localisation des zones potentielles d'implantation de ces installations.

La CNDP a estimé le 3 avril 2019 qu'un débat public était nécessaire et en a confié l'organisation et l'animation à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) présidée par Jean-Pierre TIFFON et constituée de six personnalités indépendantes croisant des parcours et des expériences diverses et complémentaires.

S'agissant d'un projet national de développement des énergies renouvelables aux enjeux environnementaux majeurs, les membres de cette commission ont à cœur de créer les conditions pour que les citoyens exercent pleinement leur droit à la participation. Dans cette perspective, une attention particulière est portée à la préparation partagée du débat afin que le public se l'approprié et en soit acteur.

Sur le terrain, la commission a déjà pu recueillir un certain nombre de questions, parmi lesquelles : « Qu'est-ce qui est décidé et qu'est-ce qui ne l'est pas ? » ; « Pourra-t-on discuter de tout lors du débat ? » ; « Sera-t-on associé à la décision ? » ; « Avec les parcs éoliens, les différentes activités en mer continueront-elles de coexister pacifiquement ? » ; « Le changement climatique et le Brexit auront-ils des conséquences sur ces projets éoliens ? » ; « La filière éolienne a-t-elle réellement un avenir en France ? » ; « A-t-on fait un état des lieux de la biodiversité et de la ressource

marines avant d'engager les projets ? » ; « A-t-on étudié les impacts des raccordements au réseau électrique sur le trait de côte ? » ; « Sur quelles bases seront choisies les zones d'implantation des parcs éoliens ? ».

Au cours de l'été 2019, les membres de la commission poursuivront la collecte des questions à mettre en débat en allant à la rencontre des résidents, des élus, des associations, des pêcheurs, des acteurs économiques et des vacanciers. Un questionnaire, mis en ligne le 25 juillet <https://participons.debatpublic.fr/processes/eolmernormandie> accompagnera la démarche.

Les résultats de cette première consultation seront rendus publics dans la première quinzaine de septembre et serviront à définir les modalités du débat dont la CNDP fixera, après les avoir approuvées, la date d'ouverture.

**Contacts Presse :**

**CNDP :** [media@debatpublic.fr](mailto:media@debatpublic.fr)

**CPDP :** Marie Prouhet +06 98 72 65 52 [mprouhet@agencemprp.com](mailto:mprouhet@agencemprp.com)

*Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques. Ses missions ont été récemment renforcées. Elle peut désormais organiser des débats publics sur les plans et programmes nationaux.*

*La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.*



**Chantal Jouanno, présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**

*« Ce débat public a été confié à une commission particulièrement innovante dont l'ambition est clairement de « donner les clés » aux citoyens. Nous avons en effet la possibilité de co-identifier les zones d'implantation potentielles de l'éolien en mer. C'est une chance pour la démocratie environnementale. »*



**Jean-Pierre Tiffon, président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP).**

Depuis 25 ans, il consacre une partie de sa vie professionnelle à conduire et animer des concertations et des débats publics dans de très nombreux domaines : développement territorial, transports, aménagements urbains, santé. Il a été nommé à plusieurs reprises garant de la CNDP : prolongement de la ligne 11 du métro parisien, modernisation de Roland-Garros, création d'un nouveau stade à Nantes, création d'un hôpital universitaire de St-Ouen. Il accompagne également des sportifs de haut niveau sur le plan mental et psychologique.

*« Dans cette commission particulière, j'ai réuni six personnalités en activité professionnelle ayant l'expérience du dialogue, du débat et le sens de l'intérêt général. Notre mission est d'écouter le public, lui permettre d'échanger, d'acquérir des connaissances et ainsi de formuler des avis éclairés. Nous aurons réussi, si le public a pleinement contribué et s'il a le sentiment que les décisions ultérieures seront prises en toute connaissance de cause. »*



## Les membres de la Commission Particulière du Débat Public, CPDP

**Jean-Philippe Anckaert.** Ayant intégré l'école navale en 1984, cet officier de marine, ingénieur mécanicien et officier chef du quart, a partagé sa carrière en embarquements, puis dans des postes d'administrations centrales pour quitter l'institution en 2012 alors qu'il commandait la base navale de Cherbourg. Restant attaché, tant au service de l'État qu'aux sujets liés à l'environnement, ce jeune retraité s'est investi dans la réserve opérationnelle, dans les enquêtes publiques en tant que commissaire enquêteur, et plus récemment comme garant à la CNDP.

**Martine Bartolomei.** La ville et l'aménagement du territoire sont au cœur du métier de Ptyx, la société de conseil qu'elle a créé il y a 25 ans, pour accompagner la conception de projets partagés et l'émergence de nouveaux modes de gouvernance. Qu'il s'agisse d'un débat public sur un projet de TGV, de concertations sur un PLU ou la réhabilitation de grands ensembles, ou la construction sur le temps long de quartiers urbains à Paris et en province, c'est à la compréhension profonde des territoires qu'elle s'attache prioritairement pour la restitution la plus juste de la demande sociale.

**Mireille Heers.** Magistrat administratif, elle connaît la Normandie pour y avoir été en poste quelques années. Son métier lui a appris la prudence et la nécessité d'écouter tout le monde pour mieux appréhender la réalité, qui est souvent complexe. Membre par ailleurs de la Commission Nationale du Débat Public, elle attache une grande importance à faire en sorte que chacun puisse s'exprimer et débattre d'un sujet en toute connaissance de cause, que les opinions minoritaires soient écoutées jusqu'au bout et prises en compte dans ce qu'elles apportent de positif pour tous.

**Sarah Méhénas.** Conseil et animatrice de débats participatifs depuis une vingtaine d'années, elle s'appuie sur les ressources et les contraintes des personnes pour résoudre les conflits, mettre en œuvre les projets, faire émerger de nouvelles idées dans le domaine de la santé publique, de l'action sociale et de l'environnement. Dans ce cadre, elle rédige des rapports, des études-actions et des livres blancs. Au fil des années, elle a développé une expertise dans la mise en dialogue de publics peu habitués à se rencontrer et à réfléchir collectivement.

**Alexandra Moreau-Cordisco.** Très tôt engagée au service de l'intérêt général et du service public en tant qu'élue dans sa commune du Gard, elle s'intéresse dès ses premiers pas dans la vie professionnelle aux problématiques de conflits sur les territoires autour d'enjeux d'aménagement et d'usages qui la conduisent à la démocratie participative comme outil de réduction des asymétries de pouvoir et d'influence. Permanente à la Commission nationale du débat public depuis 2003, elle apporte à l'équipe sa longue pratique de l'expertise citoyenne dans la décision publique.

**Jean Trarieux.** Maître d'ouvrage au sein de la Direction Générale Île-de-France de SNCF Réseau, il présente des projets en concertation. Une expérience enrichissante, tant pour les projets que pour l'équipe en charge de les porter. Après une première expérience dans le conseil aux entreprises sur la fiabilité des systèmes industriels, il entre, en 1993, à la SNCF. Entreprise dans laquelle il découvre des métiers et des problématiques fort différentes qui lui permettent de collaborer avec des passionnés des transports et infrastructures ferroviaires. Au travers de ces missions, il développe ses connaissances techniques, de management et de gestion de projet.

## Traversée d'observation

A l'occasion du débat, les membres de la commission effectueront, **mardi 23 juillet 2019**, un parcours maritime d'observation des zones concernées.

La traversée se déroulera comme suit :

- Départ du port du Havre à 9 heures.
- Direction : Route vers le mât de mesure du futur parc éolien de Fécamp.
- Route vers les 10 milles au plus loin de la côte et en milieu de zone 5.
- Route en direction de Cherbourg.
- Débarquement sur le port de Cherbourg à 17 heures.

Les journalistes qui souhaiteraient interviewer les membres de la commission sont attendus au départ comme à l'arrivée.